

l'avoir à son service ; je lui ai répondu que tu m'avais promis de venir dès que je te demanderais. « Je veux, a repris le roi, qu'on « lui envoie l'argent nécessaire pour qu'il puisse voyager avec « un train digne d'un homme tel que lui. » Au même instant, il a chargé son amiral de me faire compter mille écus d'or par le trésorier de l'Epargne. Le cardinal Gaddi (c), qui était présent, s'est alors avancé et a dit à Sa Majesté qu'Elie n'avait pas besoin de donner cet ordre, parce qu'il t'avait lui-même envoyé assez d'argent, et il a ajouté que tu étais en route. Si, comme je le pense, rien de ce qu'a dit le cardinal Gaddi n'est vrai, réponds-moi dès que tu auras reçu ma lettre; je ramènerai l'affaire sur le tapis, et tu auras l'argent promis par ce roi magnanime. »

Ceilini se hâta de répondre à son protecteur que le cardinal Gaddi ne lui avait rien offert, et que si ce prélat lui avait fait quelque proposition, il ne l'aurait pas tenue secrète ; qu'au reste il était prêt à partir dès qu'il aurait reçu une nouvelle* lettre.

Vers ce même temps, Ceilini eut un procès avec un de ses ouvriers; il le gagna. L'ouvrier, pour se venger, accusa son patron d'avoir volé, pendant le sac de Rome, des bijoux appartenant à l'Eglise. Arrêté et renfermé au château Saint-Ange, Ceilini n'eut pas de peine à se justifier; mais, comme on lui avait fait la réputation d'un homme turbulent, on ne lui rendit pas la liberté. François I^{er}, instruit de cette injustice, chargea M. de Montluc, son ambassadeur, de le réclamer comme son sujet ; Paul III se montra inexorable.

L'infortuné prisonnier avait fait, avec les draps de son lit, des bandes assez longues et assez fortes pour s'échapper par une des tours du Château; cet expédient lui réussit. Bientôt trahi par l'indiscrétion d'un ami qu'il recevait dans la maison où il avait trouvé un asile, il y fut arrêté. Reconduit en prison, il fut mis dans le cachot où le prédicateur Foiano était mort de faim. Il fit vœu, le 2 octobre 1539, d'aller au Saint-Sépulcre, si Dieu le trouvait digne de revoir le soleil. Le 1^{er} novembre suivant,

(c) Voyci, ci-dessus, p. 44.